

DIRECTIVES D'APPUI AUX PROJETS D'AMÉLIORATION DE LA PÊCHE

En travaillant ensemble, les groupes de défense de l'environnement, des droits de l'homme et du travail, et l'industrie des produits de la mer peuvent constituer une force vive pour améliorer la durabilité environnementale dans les pêcheries.

RÉVISÉ EN
JUILLET 2022



CONSERVATION ALLIANCE
FOR SEAFOOD SOLUTIONS

SOLUTIONSFORSEAFOOD.ORG

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS	3
INTRODUCTION	5
DÉFINITION D'UN FIP	6
Participation	6
Engagement public	7
Objectifs	7
Plan de travail	7
Suivi des progrès et rapports publics	7
FIP DE BASE ET FIP COMPLETS	9
Comparaison en vis-à-vis des FIP de base et des FIP complets	10
PROCESSUS POUR LES FIP	11
Étapes environnementales d'un FIP	11
ÉTAPE 0: Identification du FIP	11
ÉTAPE 1: Élaboration du FIP	11
ÉTAPE 2: Lancement du FIP	12
ÉTAPE 3: Mise en oeuvre du FIP	13
ÉTAPE 4: Améliorations des pratiques de pêche ou de la gestion des pêches	13
ÉTAPE 5: Améliorations sur l'eau	14
Statuts des FIP	15
Prospectifs	15
Actifs, complets et inactifs	15
DROITS DE L'HOMME ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES FIP	16
ORIENTATIONS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE	18
Droits fondamentaux de l'homme	19
Droits du travail	19
Équité de genre	20
Responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme	20
SOUTIEN AUX FIP	23
Soutien financier aux FIP	23
Évaluer les coûts et l'analyse de rentabilité d'un FIP	23
Décisions des entreprises de s'engager dans les FIP	24
SIGNATAIRES	25

REMERCIEMENTS

L'Alliance tient à saluer la persévérance et le dévouement des membres du groupe de travail sur le processus de révision des directives des FIP. Merci à eux!

Le processus d'examen visé et obtenu approbation d'une super majorité du groupe de travail.

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

Alliance	The Conservation Alliance for Seafood Solutions (Alliance pour la conservation des produits de la mer)
Directives	Directives d'appui aux projets d'amélioration de la pêche
FRA	Évaluation financière rapide
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
MSC	Marine Stewardship Council
HRDD	Obligation de diligence envers les droits de l'homme
SRA	Outil d'évaluation de la responsabilité sociale
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
OIT	Organisation internationale du travail
FIP	Projet d'amélioration de la pêche
WSR	Responsabilité sociale axée sur les travailleurs

Citation: Alliance pour la Conservation des Produits de la Mer. 2022. Directives pour le Soutien des Projets d'Amélioration des Pêches.



DIRECTIVES D'APPUI AUX PROJETS D'AMÉLIORATION DE LA PÊCHE

L'Alliance soutient les efforts déployés
par les pêcheries pour améliorer la
responsabilité de leurs produits de la mer.

INTRODUCTION

En 2008, la Conservation Alliance for Seafood Solutions (l'Alliance) a publié la Vison Commune pour des Produits de la Mer Durables, un guide qui décrit les six étapes que les entreprises peuvent suivre pour élaborer et mettre en œuvre une politique de durabilité des produits de la mer. L'une de ces étapes consiste pour les détaillants, les fournisseurs et les transformateurs à prendre des décisions responsables en matière d'approvisionnement. Pour ce faire, les acheteurs qui achètent des produits de la mer provenant de pêcheries qui ne sont pas encore durables peuvent appliquer diverses stratégies pour aider ces sources à progresser vers la durabilité environnementale.

L'une de ces stratégies consiste à faire participer les fournisseurs, les producteurs et d'autres partenaires de l'industrie à un Projet d'Amélioration de la Pêche (FIP, pour son acronyme en anglais). La décision d'engager ou non sa chaîne d'approvisionnement dans un FIP appartient à l'acheteur et dépend des exigences spécifiques d'une politique d'entreprise responsable en matière de produits de la mer. L'objectif ultime est de créer des incitations à un changement mesurable et positif dans nos océans et notre approvisionnement en produits de la mer.

En 2012, l'Alliance a publié les Guidelines for Supporting FIPs (Directives de soutien aux FIP) et des versions actualisées en 2015, 2019, 2021 et 2022. Ces Directives expliquent comment la norme du Marine Stewardship Council (MSC) pour les pêcheries est utilisée pour mesurer la performance environnementale des pêcheries et les progrès réalisés par les FIP au fil du temps. Toutes les pêcheries peuvent utiliser cette norme, même si elles n'ont pas l'intention d'obtenir la certification MSC. L'utilisation d'une norme accessible et crédible pour mesurer les progrès des FIP permet aux membres et aux entreprises du Global Hub de prendre des décisions plus éclairées sur la participation à ces projets ou sur leur approvisionnement.

Avec la mise à jour de 2022, les Directives expliquent comment les FIP créent des opportunités de changement par le biais d'une action collective publique-privée pour traiter les questions de droits de l'homme et de droits du travail. Pour identifier les risques sociaux, les Directives recommandent aux FIP d'utiliser l'Outil d'Évaluation de la Responsabilité Sociale dans le Secteur des Produits de la Mer (SRA pour son acronyme en anglais), un outil d'évaluation rapide que les FIP peuvent utiliser pour identifier les zones de risque liées aux questions sociales, ou un outil similaire.

En outre, les Directives expliquent comment les FIP sont responsables de la création d'un plan de travail avec des objectifs limités dans le temps. Si aucune amélioration ne se produit après un engagement direct avec le projet, l'Alliance recommande aux entreprises de prendre des mesures supplémentaires conformes aux objectifs et aux exigences de leurs politiques respectives responsables en matière de produits de la mer, ce qui peut inclure de ne plus acheter de produits de la mer provenant de cette source et d'en communiquer les raisons.

L'Alliance estime que les FIP doivent s'efforcer d'atteindre un niveau élevé de durabilité environnementale et de responsabilité sociale qui permette aux pêcheries et aux communautés et entreprises qui en dépendent, de prospérer. En fin de compte, tous les participants aux FIP doivent s'efforcer d'atteindre un niveau de performance environnementale correspondant à une réussite inconditionnelle de la norme MSC pour les pêcheries. Il est compréhensible que ce niveau de performance soit un objectif à long terme pour certaines pêcheries.

Les Directives 2022 reflètent la dernière compréhension des meilleures pratiques du FIP. L'Alliance est convaincue que la normalisation de la structure et du processus des FIP est essentielle pour permettre aux entreprises de produits de la mer de les soutenir et de les aider à respecter leurs engagements en matière de droits de l'homme et de responsabilité environnementale et sociale.

DÉFINITION D'UN PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PÊCHE

Un Projet d'Amélioration de la Pêche (FIP) est un effort multipartite visant à relever les défis d'une pêcherie. Ces projets utilisent le pouvoir du secteur privé pour inciter à des changements positifs dans la pêche et cherchent à rendre ces changements durables par le biais d'un changement de politique. Les FIP incluent toujours des objectifs liés à la durabilité environnementale. Ces dernières années, de nombreux FIP ont également commencé à aborder d'autres questions, telles que les droits de l'homme, la responsabilité sociale et même la durabilité financière.

DÉFINITION D'UN FIP

Les éléments clés d'un FIP sont les suivants.

PARTICIPATION

Les participants aux FIP, y compris les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et les autres parties prenantes, peuvent appartenir à plusieurs des catégories ci-dessous. Leur degré d'intégration dans un FIP dépendra des objectifs d'amélioration. Il est important de noter qu'un FIP doit inclure la participation active des producteurs ou d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement décrite ci-dessous. La participation active signifie apporter un soutien¹ financier ou en nature au FIP, travailler sur les actions du plan de travail, ou les deux. Les groupes qui sont potentiellement touchés par les activités du FIP mais qui ne répondent pas à la définition de la "participation active" doivent également être consultés lors de la planification et de la mise en œuvre d'un FIP.

- **Les producteurs** (par exemple, les pêcheurs, les détenteurs de droits de pêche ou les groupes qui les représentent) devraient être impliqués dans l'élaboration du FIP dès le début. Les producteurs sont directement touchés par les changements effectués dans la pêche à la suite du FIP, et ils possèdent énormément de connaissances sur la pêche. Les producteurs peuvent également jouer un rôle clé en participant aux réunions liées au FIP et en mettant en œuvre des activités spécifiques du FIP, le cas échéant (par exemple, changement d'engin, présence d'observateurs à bord de leurs bateaux, etc.)
- **Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement** (par exemple, les transformateurs, les intermédiaires, les exportateurs, les importateurs, les distributeurs, les fournisseurs de services alimentaires et les détaillants) peuvent soutenir les FIP par le biais de contributions financières ou en nature, de leviers politiques, de politiques d'approvisionnement, ainsi que contribuer à orienter les objectifs à long terme en fonction des exigences de durabilité du marché.

¹ La Fondation de la famille Ford définit les contributions en nature comme "des services, du matériel, de l'équipement ou de la main-d'œuvre engagés ou reçus à une valeur prudente qui serait autrement payée sur le budget du projet. Le donateur et le service reçu doivent être identifiés. En d'autres termes, les contributions en nature sont des biens (valeur de gros) ou des services fournis au lieu d'espèces pour l'un des postes budgétaires de votre projet. Les projections de recettes et de dépenses doivent refléter la contribution en nature." (Source: The Ford Family Foundation. "How to calculate in-Kind Contributions" (Comment calculer les contributions en nature). Consulté le 14 juin 2022.)
<https://www.tfff.org/how-we-fund/grants/guidance-eligibility/how-calculate-kind-contributions>.

- **Les organisations non gouvernementales (ONG)** (par exemple, les syndicats, les organisations environnementales et sociales) peuvent être impliquées dans les FIP à plusieurs titres, notamment en jouant un rôle de coordination/conseil, en réunissant les parties prenantes et en mettant en œuvre les activités des FIP. Dans certains cas, ces entités peuvent être en mesure de fournir un soutien financier et des connexions à d'autres ressources, telles que des experts scientifiques.
- **Les expert scientifiques** Les experts scientifiques et les chercheurs peuvent soutenir la recherche et collecter des données environnementales, sociales et économiques pertinentes. Cette expertise est nécessaire pour s'assurer que les activités du FIP génèrent des résultats solides qui peuvent être utilisés pour soutenir les actions de gestion du gouvernement.
- **Le gouvernement** La participation, l'action et la surveillance du gouvernement peuvent être nécessaires lorsqu'un FIP exige des changements importants dans la gestion des pêches. Dans une relation de coopération entre un FIP et une institution gouvernementale, le FIP pourrait donner accès à des financements du secteur privé qui soutiennent des travaux scientifiques que le gouvernement ne peut pas entreprendre. En outre, le gouvernement peut s'assurer que les activités du FIP sont bien conçues et produisent des résultats qu'il peut utiliser pour mieux gérer la pêche.

ENGAGEMENT PUBLIC

Les participants doivent s'engager à investir financièrement dans la pêche et à l'améliorer (directement ou en nature). Cela peut se faire en signant un protocole d'entente, en publiant une liste de participants, etc.

OBJECTIFS

Un FIP doit définir la portée à court terme du projet avec un ensemble d'objectifs limités dans le temps.

PLAN DE TRAVAIL

Un FIP doit développer et mettre en œuvre un plan de travail, y compris un budget associé et des délais, qui est conçu pour traiter les déficiences de la pêche et les risques de responsabilité sociale pour atteindre les objectifs du projet. Le plan de travail et les délais doivent être mis à la disposition du public. La divulgation publique du budget n'est pas requise.

SUIVI DES PROGRÈS ET RAPPORTS PUBLICS

Un FIP doit suivre et rendre compte régulièrement des progrès accomplis, notamment 1) en rendant compte publiquement de l'état d'avancement des actions et de leurs résultats, documents à l'appui, tous les six mois, et 2) en actualisant les scores des indicateurs et en fournissant des preuves à l'appui des changements de score tous les 12 mois. Tous les FIP sont censés progresser au fil du temps.

Comme indiqué ci-dessus, les FIP doivent mettre à jour les données régulièrement et les changements/améliorations doivent être liés à des preuves crédibles. En outre, les données doivent être examinées par une tierce partie pour en garantir la crédibilité. L'Alliance recommande vivement que les projets soient répertoriés sur FisheryProgress afin de rendre compte publiquement de manière standardisée, un protocole d'accord, la publication d'une liste de participants, etc.

EN CE QUI CONCERNE FISHERYPROGRESS ET FISHSOURCE

[FisheryProgress](#) fournit aux FIP une plateforme centralisée pour mettre à jour les données du projet tous les six mois. Le personnel de FishChoice examine toutes les données pour s'assurer qu'elles sont complètes, exactes, crédibles et conformes aux exigences de performance et de rapport du site avant leur publication. En outre, l'industrie des produits de la mer et les ONG utilisent FisheryProgress pour suivre les FIP et trouver des informations fiables et standardisées à leur sujet. Par exemple, FisheryProgress permet aux entreprises du secteur des produits de la mer et aux autres parties prenantes d'examiner facilement l'étape et le statut d'un FIP et de déterminer s'ils veulent le soutenir ou s'y approvisionner. Le site web est alimenté par FishChoice, un membre du Global Hub de l'Alliance.

[FishSource](#) fournit aux entreprises et aux ONG des informations actualisées, impartiales et exploitables sur la durabilité des pêcheries et les améliorations qu'elles doivent apporter pour devenir plus durables, y compris les notes de progression des FIP. Le site web a été créé par Sustainable Fisheries Partnership, un membre du Global Hub de l'Alliance.



FIP DE BASE ET FIP COMPLETS

L'Alliance a défini deux types de FIP : le FIP de base et le FIP complet. Les deux types de FIP doivent aborder les risques sociaux.

FIP DE BASE

Les FIP de base constituent un bon point d'entrée pour les pêcheries qui peuvent ainsi commencer à relever des défis environnementaux spécifiques.

FIP COMPLET

Les FIP complets visent à relever l'ensemble des défis environnementaux afin qu'une pêcherie puisse atteindre un niveau élevé de durabilité.

Les principales différences entre les FIP de base et les FIP complets sont le niveau de délimitation du champ d'application pour rendre compte du déroulement du plan de travail, des objectifs et des exigences de vérification. L'Alliance encourage les pêcheries qui développent de nouveaux projets d'amélioration à aspirer à un FIP complet. L'Alliance encourage également les FIP de base à évoluer vers des FIP complets au fil du temps.

COMPARAISON EN VIS-À-VIS DES FIP DE BASE ET DES FIP COMPLETS

	FIP DE BASE	FIP COMPLET
Cadrage	Le FIP réalise une évaluation des besoins et un document de cadrage facultatif basé sur la MSC Fisheries Standard (norme MSC pour les pêcheries) afin d'identifier les défis environnementaux. L'évaluation des besoins doit inclure, au minimum, au moins un indicateur de chacun des trois domaines principaux de cette norme.	Le FIP engage une partie connaissant bien l'application de la norme MSC pour les pêcheries afin de réaliser une pré-évaluation MSC et un document de cadrage facultatif. Par partie connaissant bien l'application de la norme MSC pour les pêcheries, on entend un consultant technique agréé par le MSC , un organisme d'évaluation de la conformité accrédité ou une personne ayant d'autres qualifications démontrées répondant aux critères de FisheryProgress.
Objectifs	Le FIP définit des objectifs limités dans le temps pour répondre à un ensemble spécifique de défis environnementaux de la pêche. Un FIP de base vise à atteindre un niveau de performance correspondant à un score de 80 ou plus pour les indicateurs de performance MSC pertinents.	Le FIP définit des objectifs limités dans le temps pour relever tous les défis environnementaux de la pêche afin d'atteindre un niveau de performance correspondant à un score de 80 ou plus pour tous les indicateurs de performance du MSC.
Plan de travail	Sur la base de l'évaluation des besoins, du document de cadrage facultatif et des contributions des participants, le FIP élabore un plan de travail avec des actions qui amélioreront la performance environnementale de la pêche conformément aux objectifs du plan de travail. Pour un FIP complet, le plan de travail doit être élaboré par une partie connaissant bien l'application de la norme MSC pour les pêcheries ² .	
Vérification des progrès	L'évaluation indépendante des résultats de l'action et de la performance par rapport à la norme MSC pour les pêcheries est encouragée mais pas obligatoire.	Tous les trois ans, les FIP complets doivent organiser une évaluation indépendante des résultats des actions et des performances par rapport à la norme MSC pour les pêcheries. L'évaluateur doit avoir une expérience de cette norme et être indépendant de l'organisation qui met en œuvre le FIP.
	Les évaluations en personne sont recommandées. L'Alliance recommande fortement que les évaluations à distance respectent le Guide des Bonnes Pratiques d'Audit à Distance de l'ISEAL .	
Droits de l'homme et responsabilité sociale	Tous les FIP doivent, au minimum, se conformer aux exigences énoncées dans la politique de FisheryProgress en matière de droits de l'homme et de responsabilité sociale ou adopter une approche au moins équivalente pour traiter les risques sociaux.	

² Par partie connaissant bien l'application de la [MSC Fisheries Standard \(norme MSC pour la pêche\)](#), on entend un [consultant technique agréé par le MSC](#), un [organisme d'évaluation de la conformité accrédité](#) ou une [personne ayant d'autres qualifications démontrées](#) répondant aux critères de FisheryProgress.

PROCESSUS POUR LES FIP

La progression environnementale d'un FIP comporte cinq étapes et quatre statuts définis ci-dessous. Bien que le chemin de l'amélioration ne soit pas toujours linéaire, les étapes et les statuts aident les groupes et les entreprises à évaluer les projets d'amélioration et à prendre des décisions concernant l'engagement et/ou l'approvisionnement.

ÉTAPES ENVIRONNEMENTALES D'UN FIP

ÉTAPE 0

ÉTAPE 0: Identification du FIP

Une pêcherie cible susceptible de bénéficier d'un FIP est identifiée et une analyse de la chaîne d'approvisionnement est réalisée pour comprendre qui participe à la pêcherie et quel est l'effet de levier sur le marché.

ÉTAPE 1

ÉTAPE 1: Élaboration du FIP

La performance de la pêcherie est évaluée par rapport à la norme MSC pour les pêcheries, et les parties prenantes sont recrutées pour participer. Plus précisément, l'étape d'élaboration comprend :

- **Une évaluation de la performance environnementale de la pêcherie.**
 - Les FIP de base effectuent une évaluation des besoins qui doit inclure, au minimum, au moins un indicateur de chacun des trois domaines principaux de la norme MSC pour les pêcheries afin de déterminer les défis environnementaux et les améliorations à apporter dans la pêcherie. L'Alliance recommande aux FIP de base d'inclure tous les indicateurs MSC dans leur évaluation des besoins, si possible, et d'envisager d'utiliser la pré-évaluation MSC comme évaluation des besoins s'ils prévoient de passer à un FIP complet à l'avenir.
 - Les FIP complets réalisent une pré-évaluation MSC afin de déterminer dans quels domaines la pêcherie ne respecte pas la norme MSC pour les pêcheries. La pré-évaluation doit être réalisée par une partie connaissant bien l'application de la norme MSC pour les pêcheries.
- **Un document de cadrage.**

Un document de cadrage est un outil facultatif qui résume les résultats de l'évaluation des besoins/de la pré-évaluation MSC et recommande des stratégies pour relever les défis de la pêche. S'il est complété, le document de cadrage doit être rendu public et dans le cas de FIP complets, complété ou évalué par une partie connaissant bien l'application de la norme MSC.

- **Une carte des parties prenantes et un processus d'engagement.**

Une carte des parties prenantes identifie les parties les plus pertinentes pour le FIP, notamment les producteurs, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, les ONG, les experts scientifiques et le(s) gouvernement(s). Les processus de cartographie et d'engagement doivent prendre en compte l'ensemble des parties prenantes qui seront impactées par le projet ou qui ont un rôle à jouer dans la résolution des problèmes environnementaux de la pêche.

Les FIP sont encouragés à rendre transparent le processus d'ajout de participants. En outre, les projets en cours d'élaboration sont encouragés à déterminer si d'autres projets d'amélioration existent dans la même pêche et à collaborer lorsque cela est possible plutôt que de dupliquer les efforts existants. Les responsables de la mise en œuvre peuvent consulter FisheryProgress ou FishSource pour voir s'il existe d'autres projets d'amélioration actifs ou potentiels dans la même pêche.

ÉTAPE
2

ÉTAPE 2: Lancement du FIP

Les participants, les objectifs et le plan de travail du projet sont finalisés et rendus publics. La phase de lancement comprend :

- **La confirmation des participants au projet.** La liste des participants au FIP est publiée publiquement, et un protocole d'accord peut également être fourni pour offrir des détails supplémentaires sur les rôles des participants.
- **Réunion des participants.** Les participants au FIP se réunissent pour discuter de l'évaluation des besoins/pré-évaluation du MSC et fixer une ligne de conduite.
- **Objectifs.** L'Alliance recommande aux responsables de la mise en œuvre de décomposer le processus en une série d'objectifs limités dans le temps, de cinq ans ou moins.
 - Les objectifs du FIP de base doivent répondre à un ensemble spécifique de défis environnementaux de la pêche. Un FIP de base vise à atteindre un niveau de performance correspondant à un score de 80 ou plus pour les indicateurs de performance pertinents du MSC.
 - Les objectifs d'un FIP complet doivent aborder tous les défis environnementaux de la pêche afin d'atteindre un niveau de performance compatible avec un score de 80 ou plus pour tous les indicateurs de performance du MSC.
- **Plan de travail.** Sur la base de l'évaluation des besoins, du document de cadrage facultatif et des contributions des participants, le FIP élabore un plan de travail qui comprend les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du projet. Pour un FIP complet, le plan de travail doit être élaboré par une partie connaissant bien l'application de la norme MSC sur les pêcheries. Un plan de travail doit inclure les actions, les parties responsables et les délais estimés pour réaliser chaque action et chaque tâche :
 - Les actions sont les principales activités qui doivent être réalisées pour remédier aux déficiences identifiées dans l'évaluation des besoins/pré-évaluation MSC. Un plan de travail peut également inclure des tâches qui décomposent les actions en étapes spécifiques décrivant comment les actions seront accomplies.
 - Les parties responsables sont les organisations et les personnes chargées de mener à bien chaque action.

- Les délais estimés indiquent les dates de début et de fin prévues pour chaque action et tâche (par exemple, janvier 2023 - juin 2023).
- **Budget.** Un budget est requis et comprend, au minimum, une liste des principales dépenses et sources de revenus du FIP. Un budget peut rendre anonymes ou agréger les sources de revenus, et peut inclure des contributions en nature ainsi que des contributions monétaires. Le budget doit être mis à jour chaque année. Les participants au FIP doivent adopter le budget, mais les détails du budget ne doivent pas être rendus publics.

Au cours de l'étape 2, le plan de travail doit être rendu public. Lors de l'élaboration du plan de travail, l'Alliance recommande également d'évaluer tous les risques susceptibles d'affecter la capacité de la pêcherie à progresser comme prévu.

ÉTAPE 3

ÉTAPE 3 : Mise en œuvre du FIP

Le FIP commence à prendre des mesures pour apporter des améliorations et à suivre ses progrès. Cette étape comprend :

- **La mise en œuvre des actions du plan de travail** et un engagement cohérent avec les régulateurs de ces actions.
- **Le suivi et le compte rendu des progrès réalisés.** Les FIP de base et les FIP complets rendent compte eux-mêmes de leurs progrès comme suit :
 - Tous les six mois, rendre compte publiquement de leurs progrès concernant les actions du plan de travail et les résultats, avec des documents justificatifs.
 - Tous les 12 mois, mettre à jour les scores des indicateurs et fournir des preuves à l'appui des changements de score.
 - Tous les trois ans, les FIP complets doivent organiser une évaluation indépendante des résultats des actions et des performances par rapport à la norme MSC pour les pêcheries (par exemple, les changements dans la politique, la gestion ou les pratiques de pêche et, finalement, la santé de la pêcherie). L'évaluation doit être réalisée par une partie connaissant bien à la fois l'application de la Norme MSC pour les pêcheries et indépendante de l'organisation qui met en œuvre le FIP.
- **Corriger le tir si nécessaire.** Si un FIP ne réalise pas les actions de son plan de travail dans le délai spécifié, le projet doit signaler les raisons pour lesquelles les actions n'ont pas été réalisées et mettre à jour le plan de travail pour refléter les actions et les délais ajustés.

ÉTAPE 4

ÉTAPE 4 : Améliorations des pratiques de pêche ou de la gestion des pêches

Les FIP documentent toute amélioration démontrée sur la base de leur mise en œuvre du plan de travail. Les améliorations de cette étape comprennent :

- **Des améliorations de la politique, de la gestion ou des pratiques de pêche.**
- **Des augmentations des scores pour les indicateurs de performance du MSC axés sur la gestion ou l'information.**

ÉTAPE 5

ÉTAPE 5 : Améliorations sur l'eau

Les FIP documentent toute amélioration démontrée sur l'eau. Les améliorations de cette étape comprennent :

- **Des augmentations des scores pour les indicateurs de performance du MSC axés sur les résultats.**
- **Des changements vérifiables sur l'eau**, tels qu'une réduction de la mortalité par pêche, une augmentation de la biomasse du stock cible, une réduction de l'impact sur l'habitat, etc.

Remarque : les étapes 4 et 5 ne sont pas nécessairement séquentielles. Ces étapes évaluent le FIP sur deux ensembles de résultats différents. Les deux étapes ne sont pas nécessairement requises pour chaque FIP.



STATUTS DES FIP

Prospectifs

Les FIP sont considérés comme prospectifs lorsqu'ils sont en phase 0 (identification du FIP) ou en phase 1 (élaboration du FIP). Les FIP peuvent être classés comme prospectifs pour une durée maximale de 12 mois.

L'objectif de la liste des projets prospectifs est d'aider les entreprises à identifier les FIP auxquels elles peuvent participer et de prévenir l'élaboration de multiples FIP couvrant la même espèce/région géographique. Une fois qu'un FIP a terminé l'étape 2 (lancement du FIP), il est considéré comme actif.

Actifs, achevés et inactifs

Les FIP des étapes 3 à 5 sont considérés comme actifs jusqu'à ce qu'ils fournissent une vérification indépendante de la réalisation de leurs objectifs ou qu'ils obtiennent la certification MSC, après quoi ils seront considérés comme achevés.

Un FIP sera considéré comme inactif si :

1. Il signale que les travaux ont été suspendus sans que les objectifs aient été atteints ;
2. Il ne fait pas de rapport public pendant douze mois³ ;
3. Il ne rapporte aucun résultat de l'étape 4 ou 5 pendant trois ans ;
4. Il ne répond pas aux exigences minimales décrites dans ce document, y compris celles de la section Droits de l'homme et responsabilité sociale ci-dessous.

Information supplémentaire

[FisheryProgress FIP Review Guidelines](#) (Directives pour l'examen du FIP de FisheryProgress)

[FisheryProgress FIP Social Review Guidelines \(Directives de révision sociale du FIP de FisheryProgress.\)](#)

[FisheryProgress templates for launching a FIP](#) (Modèles de FisheryProgress pour le lancement d'un FIP)

³ Pour retrouver un statut actif, le FIP doit mettre à jour l'ensemble de ses rapports publics.

DROITS DE L'HOMME ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES FIP

Le cadre d'un FIP offre la possibilité d'impulser le changement par le biais d'une action collective entre le secteur public et le secteur privé pour traiter les questions de droits de l'homme et de droits du travail.

Les participants au FIP peuvent plaider collectivement auprès du gouvernement pour qu'il améliore la réglementation et la surveillance des droits de l'homme et du travail. Les FIP peuvent également inviter les syndicats de travailleurs, les organisations de pêcheurs ou d'autres groupes représentatifs à participer (ou à s'associer) au FIP afin d'améliorer la communication avec les pêcheurs, les travailleurs et leurs communautés et de s'assurer que les actions du FIP ne leur portent pas préjudice.

Les FIP sont encouragés à examiner toute la gamme des problèmes sociaux qui peuvent exister dans leurs pêcheries, des violations des droits de l'homme aux problèmes de travail en passant par les impacts sur les communautés, --et à donner la priorité aux problèmes à traiter dans leurs plans de travail.

L'Alliance estime que tous les FIP ont un rôle à jouer dans la gestion des risques sociaux. Tous les FIP doivent, au minimum, se conformer aux exigences suivantes⁴:

1. Démontrer qu'il existe une déclaration de politique publique soulignant l'engagement en faveur des droits de l'homme et de la responsabilité sociale⁵.
2. Fournir des informations sur les navires ou les pêcheurs inclus dans le FIP.
3. S'efforcer d'informer les pêcheurs de leurs droits.
4. Démontrer qu'il existe un mécanisme de réclamation auquel tous les pêcheurs inclus dans le FIP peuvent avoir accès.
5. Si le FIP opère dans un contexte à haut risque, effectuer une évaluation des risques basée sur l'outil d'évaluation de la responsabilité sociale pour le secteur des produits de la mer ou un outil au moins équivalent qui prend en compte l'ensemble des questions sociales couvertes par cet outil.
6. Créer un plan de travail social pour traiter, au minimum, tous les domaines à haut risque.
7. Faire un rapport public sur les critères 1 à 6.

⁴ La politique de FisheryProgress en matière de droits de l'homme et de responsabilité sociale est entièrement conforme à ces exigences. Les FIP qui ne font pas de rapports sur la plateforme FisheryProgress doivent adopter une approche au moins équivalente à cette politique.

⁵ Les trois principes du Cadre de Monterey pour des produits de la mer socialement responsables sont les suivants : 1) protéger les droits de l'homme, la dignité et l'accès aux ressources ; 2) assurer l'égalité et l'opportunité équitable des bénéfices ; et 3) améliorer la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. (Source : RISE. "The Monterey Framework : Defining Social Responsibility in the Seafood Sector ». (Le cadre de Monterey : Définir la responsabilité sociale dans le secteur des fruits de mer). Consulté le 15 juin 2022.

<https://riseseafood.org/topics/actioning-the-monterey-framework/>

En fonction des lois de la ou des juridictions dans lesquelles une entreprise fait des affaires, elle peut être confrontée à des responsabilités pénales, civiles ou réglementaires pour des violations des droits de l'homme et du travail, telles que la traite des êtres humains, le travail forcé et le travail dangereux des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement.

Par conséquent, l'Alliance recommande aux entreprises de faire appel à l'expertise des ressources régionales en matière de droits de l'homme (par exemple, les syndicats locaux, les ONG impliquées dans la protection des droits de l'homme et/ou les experts juridiques) afin de comprendre les lois, les droits de l'homme et les conditions de travail dans une région spécifique et les options permettant de faire face aux risques et/ou aux violations.



ORIENTATIONS
ET RESSOURCES
SUPPLÉMENTAIRES EN
MATIÈRE DE
RESPONSABILITÉ
SOCIALE

ORIENTATIONS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

En plus de solliciter l'expertise des ressources régionales en matière de droits de l'homme, les ressources suivantes permettront aux participants au FIP d'acquérir des bases sur :

- les droits fondamentaux de l'homme,
- les droits fondamentaux du travail,
- les droits du travail spécifiques au secteur des produits de la mer,
- l'équité entre les sexes,
- la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme,
- l'obligation de diligence en matière de droits de l'homme,
- la responsabilité sociale axée sur les travailleurs, et
- les mécanismes de réclamations.

DROITS FONDAMENTAUX DE L'HOMME

Les droits fondamentaux de l'homme comprennent, au minimum, les droits énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme, y compris :

- [La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#)
- [Le Pacte International Relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels](#)
- [Le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques](#)

DROITS DU TRAVAIL

Les droits fondamentaux du travail comprennent :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective,
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
- l'abolition du travail des enfants, et
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

La [Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail \(OIT\) Relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail](#) engage les États membres de l'OIT à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux du travail, même s'ils n'ont pas ratifié les [Conventions pertinentes de l'OIT](#).

En outre, la [Convention 188 de l'OIT sur le Travail dans la Pêche](#) est le principal instrument international qui définit les normes de travail minimales applicables aux travailleurs des navires commerciaux.

ÉQUITÉ DE GENRE

L'équité entre les sexes⁶ est une composante essentielle de la Charte internationale des droits de l'homme.

Pour en savoir plus :

- [Directives de Base pour un Projet d'Amélioration de la Pêche Tenant Compte de la Dimension de Genre.](#)
- [Manuel du Pacifique pour l'Équité entre les Sexes et l'Inclusion Sociale dans la Pêche et l'Aquaculture.](#)
- [Vers une Gouvernance et un Développement de la Pêche à Petite échelle équitables du Point de Vue du Genre.](#)
- [Ressources Supplémentaire sur la Réalisation de la Durabilité de la Pêche à Petite échelle dans le Contexte de la Sécurité Alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.](#)

RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME.

L'Alliance recommande aux FIP de se familiariser avec les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme afin de s'assurer qu'ils prennent en compte tous les risques potentiels et réels liés aux droits de l'homme qu'ils peuvent rencontrer et les rôles et responsabilités des entreprises et des États, notamment :

PRINCIPE 13

Le Principe 13 stipule :

La responsabilité de respecter les droits de l'homme exige que les entreprises : (a) évitent de causer ou de contribuer à des impacts négatifs sur les droits de l'homme par leurs propres activités, et traitent ces impacts lorsqu'ils se produisent ; et (b) cherchent à prévenir ou à atténuer les impacts négatifs sur les droits de l'homme qui sont directement liés à leurs opérations, produits ou services par leurs relations commerciales, même si elles n'ont pas contribué à ces impacts.

⁶ "L'équité entre les sexes est le processus qui consiste à être juste envers les hommes et les femmes. Pour garantir l'équité, des mesures doivent souvent être mises en place pour compenser les désavantages historiques et sociaux qui empêchent les femmes et les hommes de fonctionner sur un pied d'égalité." (Institut de statistique de l'UNESCO. "Gender Equity", 22 juin 2020. <http://uis.unesco.org/en/glossary-term/gender-equity?wbdisable=false>.)



PRINCIPE 14

Le Principe 14 stipule :

La responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme s'applique à toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur secteur, leur contexte opérationnel, leur propriété et leur structure. Néanmoins, l'ampleur et la complexité des moyens par lesquels les entreprises s'acquittent de cette responsabilité peuvent varier en fonction de ces facteurs et de la gravité de tout impact⁷ négatif sur les droits de l'homme.

Pour en savoir plus :

[Principes Directeurs des Nations Unies Relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme](#)

OBLIGATION DE DILIGENCE EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME

L'obligation de diligence en matière de droits de l'homme est le processus spécifique de gestion des risques qu'une entreprise doit suivre pour identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la manière dont elle traite les impacts négatifs sur les droits de l'homme dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Cette obligation comprend quatre étapes clés : l'évaluation des impacts réels et potentiels sur les droits de l'homme, l'intégration et l'action sur les résultats, le suivi des réponses et la communication de la manière dont les impacts sont traités.

Selon les Principes directeurs des Nations Unies, toutes les entreprises des chaînes d'approvisionnement en produits de la mer ont la responsabilité d'appliquer et de soutenir les exigences de l'obligation de diligence tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, y compris au niveau des navires de pêche et des communautés, afin de garantir que chaque acteur de la chaîne d'approvisionnement exerce régulièrement ladite obligation auprès de ses fournisseurs en amont et remédie en temps utile à toute violation des droits de l'homme ou du travail.

[L'Outil d'Évaluation de la Responsabilité Sociale pour le Secteur des Produits de la Mer SRA](#) est un exemple d'outil de diagnostic ou d'évaluation rapide que les FIP peuvent utiliser pour identifier les zones de risque liées aux questions sociales. FisheryProgress demande aux FIP qui répondent à un ou plusieurs des critères identifiés lors d'une auto-évaluation d'achever cette évaluation. L'Alliance recommande que tous les FIP remplissent cet outil ou un outil d'évaluation des risques équivalent, quel que soit le résultat de l'auto-évaluation. Cette évaluation des risques doit prendre en compte l'ensemble des questions sociales couvertes par ledit outil.

Pour en savoir plus :

Des conseils supplémentaires sur la mise en place d'un programme d'obligation de diligence sont disponibles sur la [Feuille de Route pour l'Amélioration de l'Éthique des Produits de la Mer \(RISE pour son acronyme en anglais\)](#) une ressource gratuite adaptée aux besoins des entreprises de produits de la mer.

⁷ United Nations. 2011. "Guiding Principles on Business and Human Rights: Implementing the United Nations 'Protect, Respect, and Remedy' Framework."
https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinessshr_en.pdf.

RESPONSABILITÉ SOCIALE AXÉE SUR LES TRAVAILLEURS

L'Alliance recommande aux FIP d'adopter le modèle de responsabilité sociale des travailleurs pour assurer une protection significative et durable des droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises. Ce modèle exige que les améliorations sociales soient :

- pilotées par les travailleurs et les pêcheurs,
- axées sur l'application de la loi, et
- fondées sur des engagements juridiquement contraignants qui attribuent la responsabilité de l'amélioration des conditions de travail aux entreprises mondiales situées au sommet de ces chaînes d'approvisionnement.

Les approches pilotées par les travailleurs et les pêcheurs peuvent avoir une apparence très différente selon qu'il s'agit de pêches industrielles ou de pêches à petite échelle. Les pêcheries à petite échelle sont confrontées à des défis uniques, tels que la diversité, le dynamisme et le caractère informel du secteur ou de la main-d'œuvre. Ces pêcheries peuvent avoir des voies légales limitées pour soutenir les processus dirigés par les travailleurs et les pêcheurs.

Pour en savoir plus :

- [La Déclaration de Principes du Réseau de Responsabilité Sociale Piloté par les Travailleurs.](#)
- [Les Quatre Éléments Essentiels pour un Contrôle Indépendant en Mer du Forum International des Droits du Travail](#)
- [L'Accord du Bangladesh](#) et le [Programme d'Alimentation Équitable de la Coalition des Travailleurs d'Immokalee](#) sont des exemples de meilleures pratiques dans d'autres secteurs.
- [Les Directives Volontaires de la FAO pour Garantir une Pêche Durable à Petite Échelle](#) fournissent des orientations importantes pour encourager l'engagement des pêcheurs, des travailleurs et des communautés, parmi de nombreux autres aspects de la pêche à petite échelle. Plus de 4 000 participants de 120 pays ont été consultés pour élaborer ces directives.

MÉCANISMES DE RÉCLAMATION

Il est important de s'assurer que les travailleurs connaissent et peuvent accéder à un mécanisme de réclamation efficace en cas d'abus. [Verité](#), [Centre for Research on Multinational Corporations](#), et [ELEVATE](#) fournissent des conseils sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'utilisation des mécanismes de réclamation.

SOUTENIR LES FIP

Le soutien aux FIP peut aider à engager d'autres entreprises de produits de la mer dans des projets existants et à stimuler la demande des acheteurs et des fournisseurs pour de nouveaux projets visant à améliorer d'autres pêcheries ayant des problèmes environnementaux.

SOUTIEN AUX FIP

SOUTIEN FINANCIER AUX FIP

La mise en place d'un FIP peut prendre beaucoup de temps et de ressources. Prendre en compte la dimension financière des travaux d'amélioration de la pêche dès le départ peut réduire les risques associés aux FIP et contribuer à la durabilité de l'amélioration.

Il est particulièrement important de veiller à ce que la charge et les coûts de l'amélioration ne pèsent pas de manière disproportionnée sur les producteurs. Une répartition inégale des coûts d'amélioration peut exacerber les inégalités qui prévalent dans les chaînes d'approvisionnement en produits de la mer. Ces inégalités sont susceptibles de compromettre le succès d'un FIP en obligeant à réduire sa portée, à allonger les délais de mise en œuvre, ou les deux.

Les acheteurs et les marques doivent s'assurer qu'ils soutiennent les FIP afin qu'ils puissent entreprendre les évaluations et les améliorations définies par les présentes directives. Il s'agit notamment de s'assurer que les FIP disposent de ressources et d'un soutien financier suffisants afin que le coût des améliorations ne soit pas supporté uniquement par les producteurs et les participants en amont des FIP.

ÉVALUER LES COÛTS ET L'ANALYSE DE RENTABILITÉ D'UN FIP

L'Alliance recommande vivement aux participants au FIP d'établir un budget détaillant les coûts des améliorations environnementales et sociales après avoir effectué une évaluation des performances d'une pêcherie. Pour assurer la viabilité et la durabilité d'un FIP, il est crucial que les participants au FIP identifient clairement les sources de couverture de leurs coûts. Il est important qu'un budget détaillant les coûts et les sources de revenus démontre l'intérêt commercial du lancement d'un FIP.

L'Alliance recommande également aux FIP d'évaluer la viabilité et la responsabilité des principaux participants au cours de l'élaboration du FIP en utilisant le [l'Évaluation Financière Rapide \(FRA\)](#) ou un outil comparable. Cette évaluation applique les principes de base de la capacité organisationnelle et les fondements de l'analyse de crédit qu'un prêteur utiliserait pour évaluer une entreprise. Les résultats de ce type d'évaluation financière peuvent être utilisés par l'entreprise pour l'aider à améliorer sa viabilité économique et sa position dans le secteur de la pêche et à se prémunir contre des conséquences financières involontaires. (L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Agence américaine pour le développement international utilisent des évaluations similaires).

Une fois l'évaluation financière terminée, les FIP peuvent choisir de garder les résultats confidentiels. Toutefois, l'Alliance recommande aux FIP de rendre public le fait que l'évaluation financière préalable a été réalisée, à la fois pour démontrer la viabilité financière des participants clés du FIP et pour surveiller activement les indicateurs financiers essentiels.

DÉCISIONS DES ENTREPRISES DE S'ENGAGER DANS LES FIP

Après avoir examiné les informations disponibles publiquement et/ou consulté les ONG partenaires, les entreprises peuvent s'engager dans des projets d'amélioration de plusieurs manières, notamment :

- Participer à un FIP en apportant une contribution financière/en nature, en s'impliquant dans les activités du projet, ou les deux ;
- En envoyant une lettre de soutien au projet à ses organisateurs, aux représentants du gouvernement ou aux fournisseurs ; et/ou
- En demandant aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement de participer au projet ou de s'approvisionner auprès d'une pêcherie engagée dans un FIP actif.

Les acteurs des produits de la mer ont des critères variables pour recommander aux entreprises de s'approvisionner ou de s'engager dans un FIP. L'Alliance recommande aux entreprises qui s'approvisionnent auprès de FIP de base d'encourager ces FIP à faire la transition vers des FIP complets au fil du temps. Si aucune amélioration ne survient après un engagement direct avec le projet, l'Alliance recommande aux entreprises de prendre des mesures supplémentaires conformes aux objectifs et aux exigences de leurs politiques respectives responsables en matière de produits de la mer, ce qui peut inclure de ne plus acheter de produits de la mer provenant de cette source et d'en communiquer les raisons.

La décision d'acheter ou de faire participer sa chaîne d'approvisionnement à un FIP relève de l'acheteur et dépendra des exigences spécifiques d'une politique d'entreprise responsable en matière de produits de la mer. L'objectif ultime est de créer des incitations à un changement mesurable et positif dans notre océan et notre approvisionnement en produits de la mer.



SIGNATAIRES

Les signataires suivants expriment leur soutien aux directives d'appui aux projets d'amélioration de la pêche.

Les signataires comprennent :

- **Des entreprises qui achètent et vendent des produits de la mer** : Ces signataires se sont engagés à utiliser les directives comme fondement des FIP dont ils font partie et, dans la mesure du possible, à s'approvisionner auprès de FIP qui s'alignent sur les directives.

Australis Aquaculture
GNexTT
The Happy Seafood Company
Iberostar Hotels and Resorts
Lusamerica Foods
Organic Ocean Seafood
Premier Catch
Seafood Market SA
SmartFish Comercializadora
Tri Marine

- **Les organisations qui participent à des FIP ou qui fournissent des conseils aux entreprises s'approvisionnant auprès de FIP** : Ces signataires se sont engagés à utiliser les directives comme fondement de leurs FIP et à promouvoir les FIP qui s'alignent sur ces directives.

AP2HI
Blue Bridge Consulting
Blue Ventures
CeDePesca
Comunidad y Biodiversidad (COBI)
Conservation International
FishWise
Future of Fish
Global Seafood Alliance
Mar y Comercio
Marine Mammal Center
Masyarakat dan Perikanan Indonesia (MDPI)
New England Aquarium

Ocean Outcomes
Ocean Wise Seafood
OPAGAC
Paiche
Pronatura Noroeste
Qingdao Marine Conservation Society
SmartFish Rescate de Valor, AC
Umito Partners
World Wildlife Fund – US
Yayasan Konservasi Alam Nusantara

- **Individus, collaborations préconcurrentielles et autres entreprises et organisations :**
Ces signataires ont exprimé leur soutien aux directives et leur volonté de les promouvoir.

FishChoice
FISH Safety Foundation
Fisheries Transparency Initiative
Kate Barclay
Sazedul Hoque, Patuakhali Science and Technology University
Scaling Blue
Vericatch

A PROJECT OF THE



CONSERVATION ALLIANCE
FOR SEAFOOD SOLUTIONS

SOLUTIONSFORSEAFOOD.ORG